



SNUipp/FSU 62

16 rue A. Briand
Maison des sociétés bureau 43
62000 ARRAS

Tél/Fax : 03 21 51 72 26
mail : snu62@snuipp.fr
site : <http://62.snuipp.fr>

A Monsieur l'Inspecteur d'académie,
Directeur académique des services de l'éducation nationale

Objet : situation des fonctionnaires stagiaires issus du concours rénové

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

Le SNUipp-FSU 62 souhaite attirer votre attention sur la situation des enseignants fonctionnaires stagiaires issus du concours rénové.

Vous avez adressé un courrier aux directeurs et directrices d'écoles, sous couvert des IEN, le 28 avril dernier, les informant que la formation théorique initiale étant achevée, les enseignants-stagiaires pourraient se tenir à disposition des équipes enseignantes dans les écoles les jours dévolus précédemment à cette formation.

Après renseignements pris auprès du site de l'ESPE d'Arras, il est à noter que les enseignants-stagiaires ont encore des colloques formatifs ainsi que les soutenances de mémoire à passer. Dans le cadre d'un master, les enseignants stagiaires ont encore besoin de temps afin d'approfondir leurs recherches commencées, les heures de cours en présentiel ne constituant pas l'unique obligation d'un étudiant en master 2.

La possibilité donnée aux enseignants stagiaires de se mettre bénévolement à disposition des équipes ne peut devenir une obligation de service. Or, le SNUipp-FSU a été alerté à plusieurs reprises, certains IEN imposant la présence obligatoire des stagiaires dans leurs écoles de rattachement, leur demandant même des attestations de présences pour des colloques ou des formations proposées à l'ESPE.

Le SNUipp-FSU vous demande donc de clarifier auprès des IEN le fait que la présence des stagiaires dans leurs écoles ne peut se faire que sur la base du volontariat et qu'aucune pression ne doit être exercée concernant la titularisation si ces personnels souhaitent utiliser autrement le temps libéré par la formation initiale.

Par ailleurs, certaines questions se posent : pour les enseignants stagiaires volontaires et bénévoles, qu'en sera-t-il des ordres de mission ? des frais de repas ? des frais de déplacements ?

Le SNUipp-FSU, dans le cadre du dialogue social, sollicite une audience à ce sujet.

Veuille croire, Monsieur l'Inspecteur d'académie, en notre attachement au service public d'éducation.

Pour le SNUipp-FSU Pas-de-Calais,
Dominique Dauchot
Alexandra Régniez-Dehouck